

1. CODES DE LA FORMATION

- Formacode 31803: Conduite voiture direction
- NSF 311 - Transport, manutention, magasinage
- Code RS : RS5637
- Certificateur : Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

2. OBJECTIF GENERAL

Actualiser les connaissances réglementaires, professionnelles et sécuritaires du conducteur VTC afin de lui permettre de maintenir ses compétences et de répondre à l'obligation de formation continue nécessaire au renouvellement de sa carte professionnelle.

3. OBJECTIF PEDAGOGIQUE GENERAL

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- actualiser ses connaissances en matière de transport public particulier de personnes ;
- appliquer la réglementation spécifique à l'activité VTC ;
- renforcer ses pratiques en matière de sécurité routière ;
- adapter son activité aux évolutions professionnelles, réglementaires et numériques ;
- maintenir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de conducteur VTC.

4. JUSTIFICATION DE L'ACTION

- Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de VTC
- Arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national des compétences de sécurité civile

5. PUBLIC VISE

Tout conducteur VTC souhaitant renouveler sa carte professionnelle.

6. PREREQUIS

Être titulaire d'une carte professionnelle VTC à renouveler.

Maîtriser la langue française.

Répondre aux exigences réglementaires liées à l'exercice de l'activité de conducteur VTC.

7. ANALYSE DES BESOINS DES BENEFICIAIRES

Avant l'entrée en formation, un entretien et/ou un positionnement permettent :

- d'identifier la situation professionnelle du conducteur ;
- de vérifier les prérequis ;
- de recueillir les besoins spécifiques ;
- d'adapter l'accompagnement pédagogique lorsque cela est nécessaire.

8. DUREE DE L'ACTION

La durée réglementaire de la formation est de 14 heures en présentiel.

Elle peut être organisée en plusieurs séquences, notamment en quatre périodes de 3h30, dans la limite d'une période de deux mois maximum.

9. NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR GROUPE

- 20 stagiaires maximum par session.
- Un nombre minimum de participants peut être requis pour l'ouverture d'une session.

10. CONTENU DU PROGRAMME

Modules obligatoires

A – Droit du transport public particulier de personnes — 3h30

- Actualisation du cadre réglementaire applicable au transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur et de l'exploitant.
- Conditions d'exercice de la profession.
- Contrôles, sanctions et responsabilités du conducteur.

- Règles relatives à la prise en charge de la clientèle.
 - Prévention des discriminations et respect des obligations professionnelles.
- B – Réglementation spécifique à l'activité VTC — 3h30**
- Conditions d'exploitation de l'activité VTC.
 - Obligations liées au registre VTC.
 - Documents obligatoires liés au conducteur, au véhicule et à la prestation.
 - Règles relatives aux véhicules affectés à l'activité VTC.
 - Devis, réservation préalable, facturation et obligations d'information du client.
 - Évolutions réglementaires applicables à l'activité VTC.
- C – Sécurité routière — 3h30**
- Rappel des règles essentielles du Code de la route.
 - Prévention des risques routiers.
 - Conduite préventive et éco-conduite.
 - Effets de la fatigue, du stress, de l'alcool, des stupéfiants et des médicaments.
 - Entretien, contrôle et sécurité du véhicule.
 - Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident.
 - Sécurité des passagers et des bagages.

Module d'approfondissement dispensé par l'organisme

- E – Gestion et utilisation des nouvelles technologies — 3h30**
- Rappel des principes de gestion d'une activité VTC.
 - Calcul du coût de revient et suivi de la rentabilité.
 - Devis, facturation et encaissement.
 - Utilisation des outils numériques professionnels.
 - Gestion de la relation client.
 - Développement et fidélisation de la clientèle.
 - Adaptation de l'activité aux usages numériques et aux plateformes de réservation.

Modules d'approfondissement non dispensés à ce jour

- D – Anglais professionnel — 3h30.**
- F – Prévention et secours civiques — 3h30.**

11. MOYENS D'ENCADREMENT

- Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un service Clients, d'un service Qualité et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs
- Organisme doté de la certification Qualiopi
- Organisme agréé par la Préfecture
- Équipe pédagogique composée de formateurs expérimentés dans leur domaine d'intervention.
- Suivi administratif et pédagogique assuré par l'équipe Gamma Consulting – STREEET Formations.

12. MOYENS TECHNIQUES, HUMAINS ET METHODES PEDAGOGIQUES

La formation est dispensée en présentiel.

Elle alterne :

- apports théoriques ;
- échanges professionnels ;
- études de cas ;
- quiz ;
- exercices d'application ;
- mises à jour réglementaires ;
- retours d'expérience.

Moyens mobilisés :

- salle de formation équipée ;
- support de cours ;
- vidéoprojection ;
- ressources pédagogiques ;
- accompagnement par un formateur spécialisé.

13. MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

Les acquis sont évalués tout au long de la formation au moyen de :

- quiz ;
- questions orales ;
- exercices d'application ;
- mises en situation ;
- échanges avec le formateur.

Ces évaluations permettent de vérifier l'actualisation des connaissances et la compréhension des obligations liées à l'activité VTC.

14. SANCTION DE L'ACTION

À l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation continue VTC est remise au conducteur sur support durable.

Cette attestation permet au conducteur de justifier du suivi de la formation continue obligatoire dans le cadre du renouvellement de sa carte professionnelle.

15. DEBOUCHES

- Maintien de l'activité de conducteur VTC.
- Renouvellement de la carte professionnelle VTC, sous réserve du respect de l'ensemble des conditions réglementaires applicables.

16. SECURITE

Suivant le contexte sanitaire, le port du masque et l'utilisation du gel hydroalcoolique pourront être recommandés.

17. ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Un accompagnement individualisé peut être mis en œuvre après étude des besoins avec notre référente handicap. Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap, Yasmine El Mashouly par email : yasmine@gammaconsulting.fr

18. DELAI DE REALISATION

Selon le calendrier des sessions, les disponibilités et les modalités de financement mobilisées.